
**COMPTE-RENDU DE LA
CONFERENCE NATIONALE DE CONSENSUS SUR L'AISSANCE AQUATIQUE
CREPS DE REIMS du 20 AU 23 JANVIER 2020**

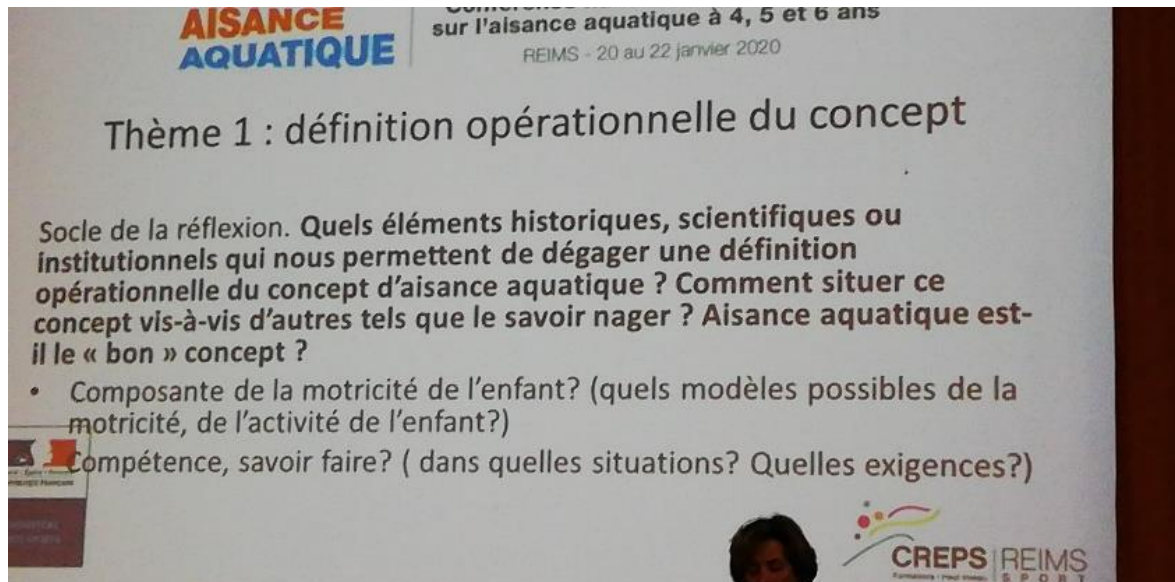


« Le but de cette conférence est vraiment de définir nos priorités d'action contre les noyades des jeunes enfants, car la hausse des noyades chez les moins de 6 ans est intolérable a rappelé le ministre des Sports lors de son discours d'ouverture ce lundi 20 janvier. Il y a des moyens de prévenir, mais il y a aussi une réponse éducative adaptée qui est la responsabilité de tous les acteurs qui vont s'investir dans cette réflexion. » (Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports)

Réunis au CREPS de Reims, les experts, reconnus pour leurs travaux ou personnes engagées institutionnellement, sont sollicités dans le cadre de tables rondes, pour apporter leurs éléments de réponses aux six thématiques qui leur ont été soumises.

<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/conference-nationale-de-consensus-sur-l-aisance-aquatique>

THEME 1 : DEFINITION DU CONCEPT D'AISSANCE AQUATIQUE



Une personne serait en aisance aquatique quand elle est consciente du corps flottant et qu'elle est capable de s'organiser dans le milieu aquatique, de s'y orienter, de s'en extraire sans gêne.

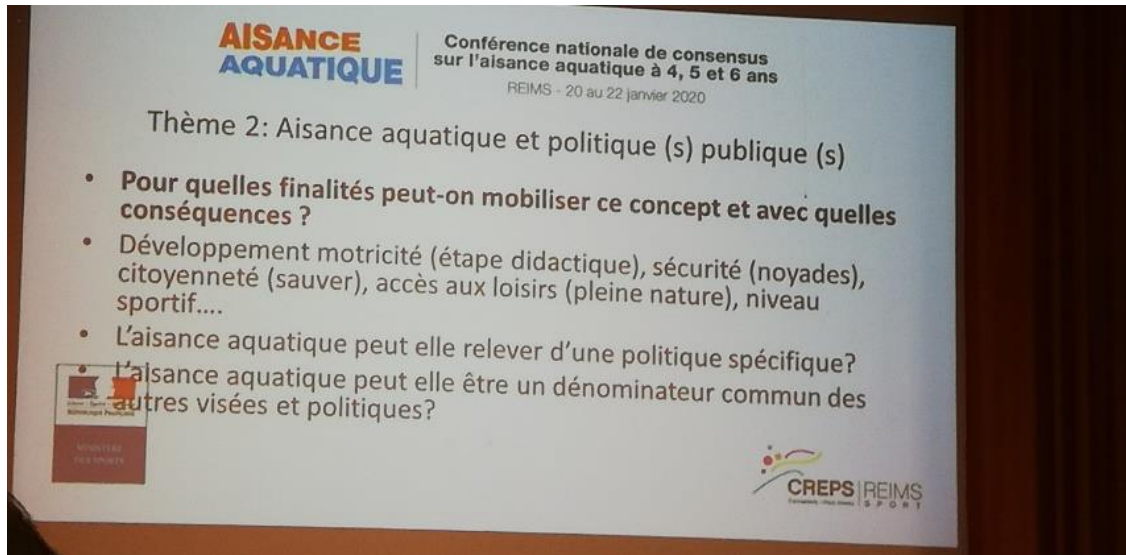
Pour l'enfant, au-delà de l'acquisition de compétences motrices permettant d'atteindre le savoir-nager, il s'agit de construire un rapport à l'eau en termes de motricité certes mais aussi de lucidité, de connaissance des propriétés du milieu (« *Eduquer le rapport à l'eau* », N. GAL-PETITFAUX).

Cf K. MORAN cité par R. STALLMAN : «In a drowning prevention context, water competence is defined as the sum of all personal aquatic movements that help prevent drowning as well as the associated water safety knowledge, attitudes, values, judgment and behaviors that facilitate safety in, on and around the water. »

M. SIDNEY précise les atouts biomécaniques des enfants de 4 à 6 ans (densité minérale osseuse, centre de gravité) mais aussi les obstacles (masse de la tête). Leur capacité à flotter et à se maintenir à l'horizontale est facilitée mais il leur est difficile de maintenir émergées leurs voies respiratoires.

Pour Nathalie GAL-PETITFAUX, le concept d'aisance aquatique s'inscrit ainsi au-delà d'un prérequis au savoir nager. Il doit répondre à un double enjeu : prévention des risques de noyade ET quête du plaisir dans l'eau. L'aisance aquatique doit être un indicateur de maîtrise du rapport affectif et émotionnel de l'enfant dans l'eau.

THEME 2 : FINALITES DE L'AISSANCE AQUATIQUE ET POLITIQUE PUBLIQUE



L'aisance aquatique s'inscrit dans un curriculum de formation vers le savoir-nager mais au-delà, à travers la capacité à s'organiser, à s'orienter, à s'extraire du milieu aquatique, elle permet de savoir se sauver, de savoir sauver autrui et prend ainsi une dimension sociale.

Il s'agit donc d'un savoir fondamental à construire au même titre que le français et les mathématiques.

L'aisance aquatique ayant été définie comme un Objet de la Vie Quotidienne par le gouvernement, tous les acteurs des politiques publiques sont concernés (Etat, collectivités territoriales, parents, associations...) et la place de l'école est centrale pour rendre obligatoire l'apprentissage de la nage dès le plus jeune âge, obligation renforcée depuis la loi pour l'école de la confiance de juillet 2019 rendant obligatoire la scolarité dès l'âge de trois ans.

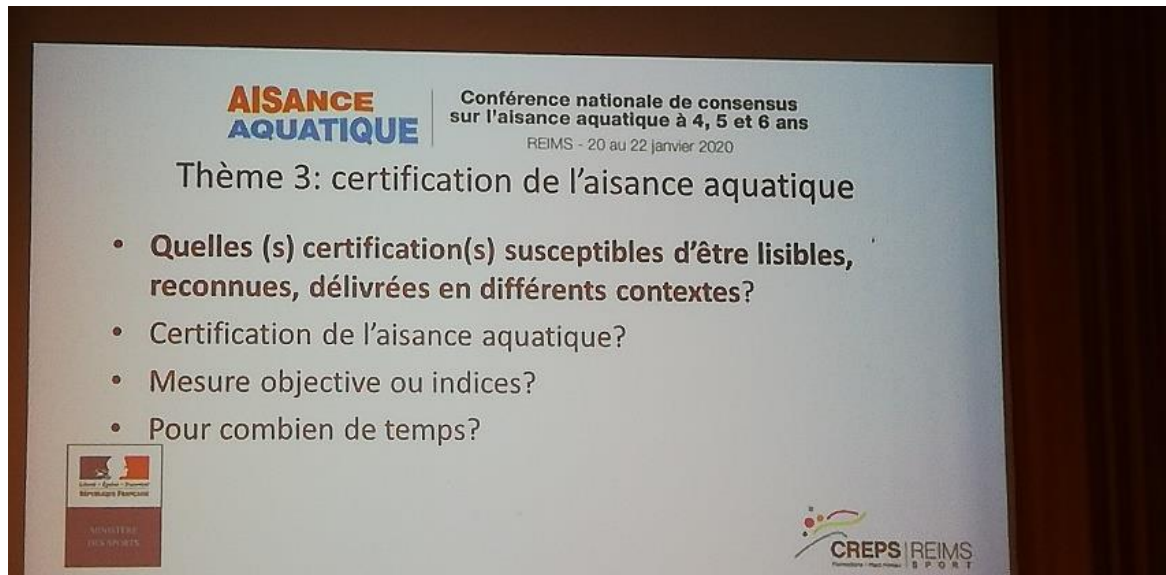
Or à ce jour, il n'existe aucune donnée nationale sur le volume horaire réel consacré au savoir nager sur les 288h d'EPS devant être consacrées au cycle 1, 384h au cycle 2, 416h au cycle 3. Une politique volontariste, incitée par une remontée nationale des données relatives à l'accès au savoir-nager s'impose (J.P. BARRUE).

La mise en œuvre du plan aisance aquatique doit permettre d'optimiser l'apprentissage de la nage en faisant se converger toutes les synergies : dispositifs (apprentissage scolaire, Classes bleues, J'apprends à nager par exemple), gestion des équipements, formation des acteurs (exemple de la Fédération italienne de natation qui s'engage sur l'éducation de la population aux bons comportements et sur la formation des encadrants), évaluation des actions...

Pour rappel, le plan d'aisance aquatique se décline selon 4 axes :

1. Promouvoir une approche responsable de l'environnement aquatique ;
2. Optimiser l'apprentissage de la natation ;
3. Mettre fin à la pénurie d'enseignants, de surveillants ;
4. Favoriser la création d'équipements dédiés à l'apprentissage.

THEME 3 : CERTIFICATION DE L'AISSANCE AQUATIQUE



A ce jour, coexistent trois tests de certification de l'aisance aquatique : le Sauv'nage, l'Attestation Scolaire Savoir-Nager et le Certificat d'aisance aquatique.

Il va de soi qu'un continuum didactique doit être construit et partagé par l'ensemble des enseignants participant à l'apprentissage. Tous doivent s'attacher à enseigner ce qui vaut la peine d'être enseigné : le corps flottant.

La collaboration engagée par les différents professionnels vient d'aboutir à un consensus sur un unique test du Savoir Nager Sécuritaire.

Au-delà de ce test commun, le renforcement des relations partenariales est à privilégier.

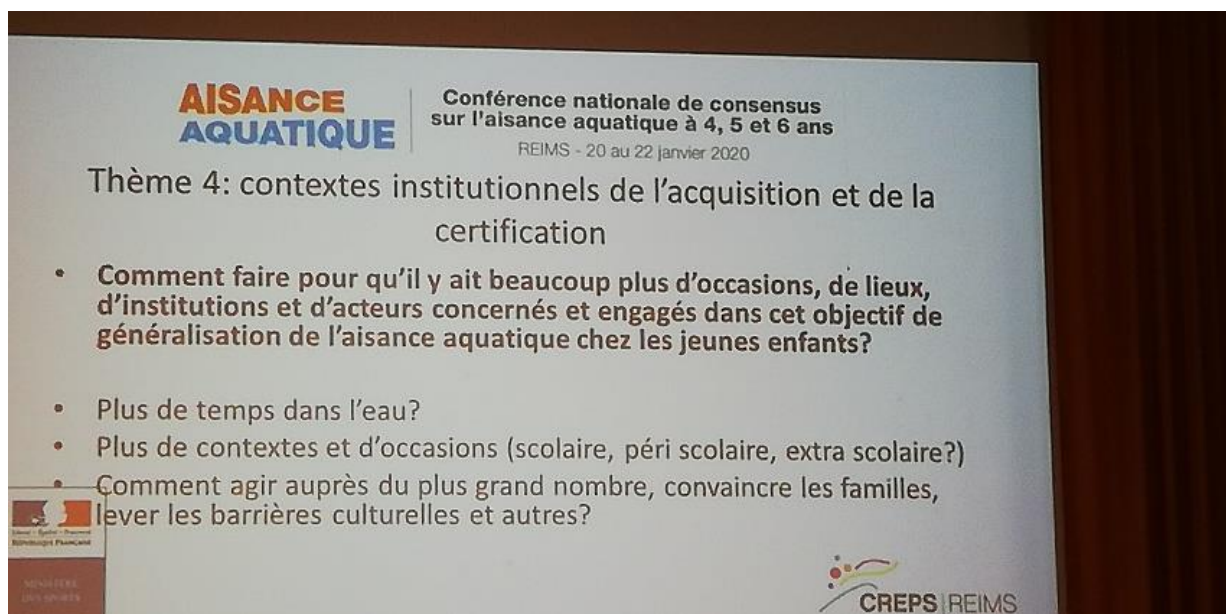
Le renforcement de la formation de tous les enseignants de la natation est incontournable.

Il convient de renforcer également la formation des encadrants ayant dans le cadre de leur qualification la compétence de l'enseignement de la natation.

Le contexte « aisance aquatique » est une véritable opportunité de :

- Travailler ensemble dans un but commun.
- Faire évoluer l'approche de l'enseignement de la natation.
- Lutter activement contre les noyades.
- Favoriser l'accès à la culture de l'eau.

THEME 4 : CONTEXTES



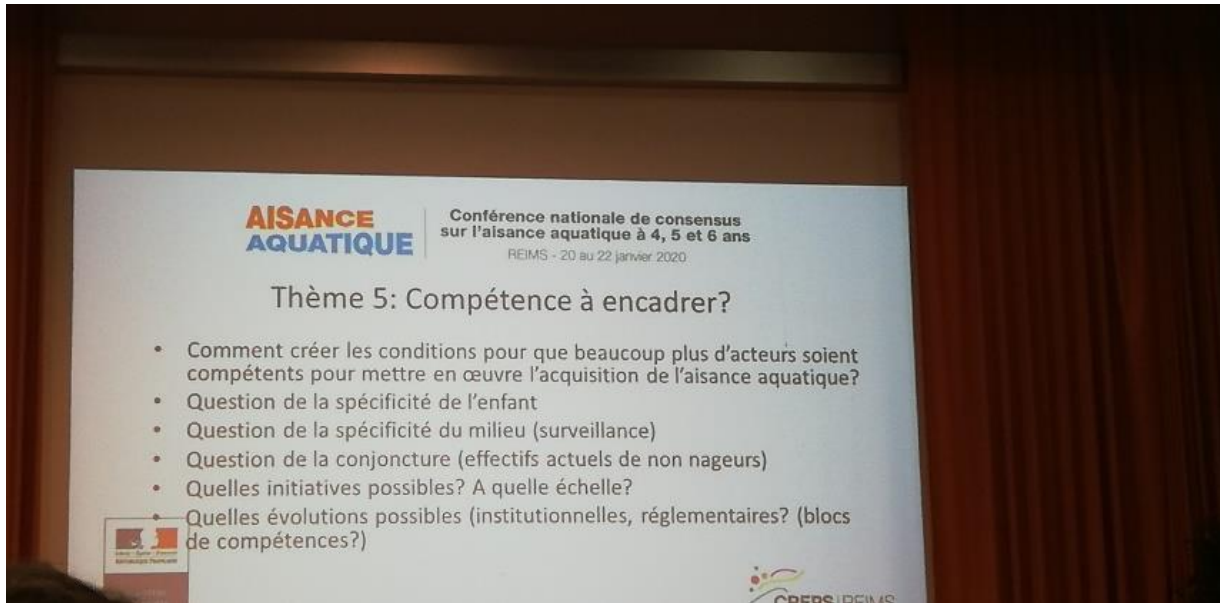
Le développement du plan d'aisance aquatique doit prendre en compte l'accessibilité de tous les enfants de 4 à 6 ans, quels que soient leur territoire de vie, leur milieu culturel, leur rapport à l'eau...

Les moyens humains et les espaces mobilisables étant contraints (public de cycle 1 souvent délaissé au profit des cycles 2 et 3), il s'avère indispensable d'articuler les actions des personnels intervenant sur les temps scolaires, périscolaires, extra-scolaires (projet de territoire définissant un parcours d'apprentissage). Concernant le temps scolaire, il pourrait être préconisé de rendre obligatoire l'apprentissage de l'aisance aquatique pour les maternelles, au moins de préciser le cadre d'intervention de l'aisance aquatique (ajustement de la circulaire de 2017 – propos de S. BOREL).

D'après W. LEPRETRE, compte-tenu des freins souvent évoqués (politique de dépense publique en baisse, recherche de rentabilité des prestataires en DSP...), les préconisations suivantes pourraient être retenues :

- Introduire la notion d'exigence de résultats aux différents acteurs impliqués ;
- Définir des modalités de mise en œuvre de la natation permettant d'optimiser l'exploitation ;
- Doter les territoires d'équipements correspondant à leurs besoins ;
- Dépasser le modèle actuel d'exploitation des piscines en se recentrant sur des objectifs d'intérêt commun.

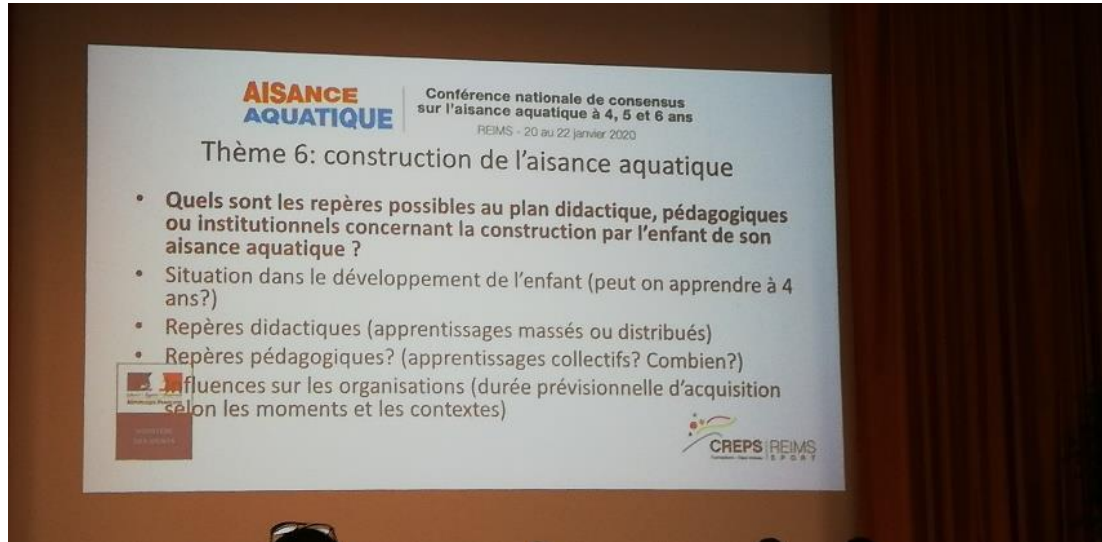
THEME 5 : COMPETENCES A L'ENCADREMENT DE L'AISSANCE AQUATIQUE



André CANVEL expose qu'au-delà d'un accès limité aux infrastructures, un nombre important d'enfants scolarisés en milieu rural ou en éducation prioritaire ne bénéficient d'un encadrement suffisant et qualitatif nécessaire pour apprendre à nager. Il importe donc d'augmenter la quantité et la qualité de l'encadrement pédagogique. Concernant les professeurs d'école, il préconise d'améliorer la formation initiale, de la rendre homogène sur le territoire (harmonisation du contenu d'enseignement de la natation dans les Inspé), de la mener en conditions réelles (mise en œuvre de situations pédagogiques au bord des bassins). La formation continue des professeurs d'école pourrait être envisagée grâce au concours des professeurs d'EPS du second degré ou en suivant des modules de formation STAPS.

P. FONTANILLAS explique qu'au regard de la diversité des diplômes qui permettent d'enseigner la natation, il serait souhaitable de créer un référentiel commun de connaissances et de compétences et de faciliter les parcours de formation.

THEME 6 : CONSTRUCTION DE L'AISSANCE AQUATIQUE



L. FOUCHARD expose les sept repères didactiques qui permettent à l'enfant de construire son aisance aquatique.

Il rappelle la pertinence d'accéder systématiquement à la grande profondeur et de ne pas utiliser de matériel de flottaison dans les premières étapes de l'apprentissage.

Il précise que ce nouveau repère institutionnel qu'est l'aisance aquatique s'inscrit dans le continuum de formation du savoir nager et que cela suppose de revisiter la formation initiale et continue des enseignants et des professionnels. D. THIMEUR complète ces propos en insistant sur l'importance de bien connaître les ressources des enfants de 4 à 6ans. F. POTDEVIN compare l'approche française de la construction de l'aisance aquatique à celle d'autres pays où la capacité d'adaptation au milieu et l'aspect sécuritaire sont davantage développés dans les pratiques d'enseignement.

R. STALLMAN illustre ce propos par les recommandations suivantes :

- « 1. *Safe voluntary entry technique for feet and head first entry should be fundamental competencies taught in all aquatics and water safety programs.*
2. *Simulating unintentional entry experiences should be taught.*
3. *Where developmentally appropriate, entry and resurfacing should be combined in creative ways, challenging the learners'ability to cope with realistic emergency situations. »*

Concernant la priorité relative à la prévention des noyades et à la réussite insuffisante des élèves français à l'ASSN, il rappelle que l'ambition doit être de mise :

« The most precious ingredients :

Quality teaching

Time

Space.»